



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 26 juin 2019

COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET CUISINE CENTRALE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Anne-Valérie RODRIGUES, Dominique SAURAY à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Absentes : Teaki DUPONT, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Katherine GIANNI

*Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02*

DIRECTION DES RESSOURCES

n°07c

COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET CUISINE CENTRALE

Rapporteur : Antoine Goyer

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le compte de gestion du budget de la cuisine centrale présenté par le trésorier principal de Lorient Collectivité ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du 17 Juin 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du budget de la cuisine centrale arrêté aux montants suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	68 571,76 €
Recettes de l'exercice	86 705,13 €
Excédent	18 533,37 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	1 409 931,45 €
Recettes de l'exercice	1 691 653,49 €
Excédent	281 722,04 €

Soit un excédent global de clôture de 299 855,41 €

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 4 CONTRE (Dominique SAURAY - Michel ROUALO - Loïc TONNERRE– Dominique DAUGES) – 8 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC– Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire